

Réunion de Bureau

Mardi 8 septembre 2020 – 19h/22h

Compte-rendu

Participants : Marie Py, Philippe Turminel, Bernard Clerget, Guillaume Lefèvre, Patrick Fizet, Cédric Fizet

Excusées : Marie-France Contant, Julie Masson

Ordre du jour :

1. Bilan d'activité au 31 août 2020
2. Validation des protocoles sanitaires
3. Suivi des ressources humaines
4. Suivi des investissements
5. Relations avec les communes adhérentes
6. Préparation de l'Assemblée générale du 24 septembre
7. Questions diverses

1. Bilan d'activité au 31 août 2020

Juillet et août : voir CR de la réunion du personnel.

De janvier à août : voir note en annexe.

2. Validation des protocoles sanitaires

Voir document en annexe.

- Mesures à respecter par les communes lors des séances : **il faut modifier la rédaction, prévoir 2 parties :**
 - 1) Obligations
 - 2) Recommandations – ajouter :
 - Le paiement global par chèque ou virement
 - Le rappel des règles aux spectateurs au moment de la communication préalable (affiches et tracts), par affichage à l'entrée de la salle, au moyen d'une annonce verbale au début de la séance
- Mesures sanitaires dans les locaux et les véhicules : **prévoir deux textes distincts :**
 - Les mesures mise et à mettre en place par l'employeur, à insérer dans le **DUERP** (Document unique d'évaluation des risques professionnels)
 - Les règles à respecter par les salariés, à insérer dans le **Règlement Intérieur**
Insister auprès des salariés sur la nécessité de respecter le port du masque dans les bureaux partagés.

3. Suivi des ressources humaines

Thierry Mascagni est en arrêt de travail depuis le 26 août suite à un accident de moto. Cela risque de durer plusieurs mois. Etant donné la baisse d'activité actuelle, il n'est pas envisagé de le remplacer (CDD en remplacement d'un salarié absent). Mais cela peut poser problème lorsque le planning est complet (4 séances pour 4 projectionnistes). Que faire si l'un tombe malade ou demande un congé ?

Il est envisagé de former une personne qui accepterait de travailler selon les besoins, notamment le vendredi ou le samedi.

Faire un décompte précis du volume des projections à venir et étudier une répartition entre les 4 projectionnistes.

Publier ensuite une annonce via Pôle Emploi et les communes adhérentes.

Dans l'hypothèse de rester à 4 projectionnistes, il est possible d'augmenter le volume horaire de certains projectionnistes par avenant.

Mélissa Blondeaux a démarré jeudi dernier. Son contrat a été signé : CDD de 6 mois du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021, à 24h par semaine.

Cédric Dacheux a assuré les travaux de peinture des bureaux. Son travail est de qualité. Si possible, en fonction du volume des séances et de la durée de l'absence de Thierry, l'objectif du directeur est de faire évoluer son poste (à environ moitié-moitié avec les projections), vers la préparation des séances en plein air, le montage de projets d'animations (ciné-gamings, ateliers, soirées à thème) et la recherche d'annonceurs publicitaires. Pour cela il faudra dégager du temps de travail (moins de projections).

Formation ANCI (« la projection itinérante ») le 24 et le 25 septembre à **Savignies** (Alexandre Leprêtre, Manu sera présent pour la logistique)

4. Suivi des investissements

Réaménagement des locaux :

- Menuiserie : 12 147,29 € réglés – 259,90€ à régler (porte coulissante)
- Electricité : 8862,02 € déjà réglés – 88 € à régler (retrait prises anciennes, pose prises manquantes et derniers radiateurs)
- Achat de 4 radiateurs 1000W : 1162,28 € réglés par chèque
- Peinture : 82,20 + 19,90 + 125,90 + 108,28 + 182,75 = 519,03 € de matériaux

Renouvellement du mobilier :

- 1085 € déjà réglés
- Commande en cours de 6000€
- 3ème commande plus tard : 2000 à 3000€

Diable pour le port du projecteur dans les escaliers : 382,80€

5. Relations avec les communes adhérentes

Saint-Pathus (77) demande un intéressement aux recettes à hauteur de 25%.

Soit un reversement en fin d'année de 3759€ (pour 2019 à titre d'exemple).

Arguments en faveur de cette demande :

- La commune possède son propre projecteur
- La salle est une vraie salle de cinéma moderne, accueillante et confortable
- La commune fait une bonne communication et prend même les réservations
- Les résultats sont bons : 98,19 spectateurs payants en moyenne (140,91 en 2018 – 89,36 en 2019 – 99,50 en 2020)

Arguments contre :

- Cette commune nous demande du travail, aussi bien sur le plan technique qu'administratif : 3 séances tous les 15 jours + déplacements pour télécharger les films, qu'il est difficile de chiffrer
- Cela créerait un précédent vis-à-vis des autres communes

Réaliser un calcul précis du coût annuel du travail réalisé pour cette commune.

Nous pourrions leur proposer une exonération de cotisation annuelle en 2021 (1500€), ce qui équivaldrait à 10% des recettes de 2019 (1503,60€).

Clichy-sous-Bois (93) : les projectionnistes sont inquiets d'avoir à transporter des recettes importantes (4 séances consécutives dans une salle de 400 places). La commune dit qu'elle ne peut pas mettre en place une régie pour encaisser les recettes.

A Saint-Pathus par exemple, les recettes sont encaissées par une association, qui règle ensuite par virement sur facture.

A Pierrelaye, c'est la Mairie qui règle par mandat administratif.

Demander à Pierrelaye comment la mairie procède.

Demander davantage d'explications à Clichy pour savoir pourquoi cette solution n'est pas possible.

Courtry (77) : Cédric Fizet a rendez-vous avec le Maire le vendredi 18 septembre à 15h. Projet : (à partir de janvier 2021) 4 séances le même jour à 9h, 14h, 17h et 20h (2 scolaires + 2 publiques). Problèmes : mauvaise circulation le matin, amplitude horaire pour le projectionniste.

Envisager un « relais » entre deux projectionnistes. Essayer de réduire les amplitudes horaires entre les deux premières et les deux dernières séances.

6. Préparation de l'Assemblée générale du 24 septembre

Une visioconférence sera mise en place. Les soutiens et partenaires vont être invités.

Marvin, Valentin et Cédric F seront présents. Les autres salariés participeront en visioconférence.

Le nombre de participants présents sur place sera limité à 12. Les membres du bureau actuel sont 7, les salariés seraient 3, la commissaire au compte devrait être présente. En principe il ne sera possible d'accueillir qu'une ou deux autres personnes.

Le montant de la cotisation pour les structures collective est fixé à 25€.

Election du Conseil d'administration : ne pas oublier d'envoyer à Amélie votre acte de candidature, en précisant si c'est au titre du collège des communes adhérentes, des autres structures collectives, ou des membres individuels.

7. Questions diverses

- Retour sur le prévisionnement ACAP des 3 et 4 septembre à Mers-les-Bains : 3 films recommandés par Patrick et Marie-Anne : **Calamity** (animation, à partir de 8 ans), **Antoinette dans les Cévennes** (comédie/romance) et **Rouge** (thriller ayant pour cadre l'industrie chimique et la pollution qu'elle génère)
- Réunion ARCI le mercredi 16 septembre à Lille (Marvin et Cédric F)
- Journée d'échanges du 17 septembre à Saint-Just-en-Chaussée (en partenariat avec la MDO ; Valentin, Marvin, Cédric F)
- Etats généraux de l'ANCI le 6 novembre à Arras + Rencontres professionnelles du 11 au 13 novembre
- Décentralisation du Festival d'Arras (« Festival of ») : Marvin va étudier cette possibilité
- Evolution du projet associatif : avec cette nouvelle mandature et la baisse temporaire de l'activité, Cédric souhaiterait impliquer les communes, les nouveaux adhérents et les salariés dans de nouveaux types de projets / un nouveau projet commun, pour nous adapter aux progrès techniques et anticiper de nouvelles pratiques culturelles
- Prolongation des cartes de soutien : ok pour une prolongation de 6 mois de toutes les cartes valables à la date du 1^{er} mars. Bernard suggère de modifier le formulaire de souscription pour qu'il soit plus rapide à remplir en cas de renouvellement, et d'utiliser des pastilles autocollantes de couleurs au moment du renouvellement pour éviter une impression chaque année